



ROUTES



Travaux routiers : des fermetures de routes programmées du 13 au 17 février à Aubas, Sarlat et Groléjac

Le Conseil départemental de la Dordogne va procéder à plusieurs chantiers de travaux routiers la semaine prochaine, qui vont entraîner des fermetures temporaires à la circulation et la mise en place de déviations à Aubas, Sarlat et Groléjac.

Publié le 10 février 2023

RD45 à Aubas

Du 13 au 17 février, des travaux de réfection de la chaussée de la route départementale n°45 vont être menés à Aubas entre le lieu-dit le Port (carrefour RD704/RD45) et le carrefour avec la voie communale du bourg.

Ces travaux vont se dérouler **sous fermeture totale de la circulation de la section de la route départementale n°45 concernée.**

Une déviation sera mise en place entre le carrefour RD704/RD45 et Montignac par les routes départementales n°704^{E2} et 704 via le Chambon.

RD704/RD6 à Sarlat : giratoire de Bonnefon

Du 13 au 17 février également, des travaux de réfection de la chaussée du giratoire de Bonnefon sont programmés à hauteur du carrefour entre la RD704 et la RD6.

Des conditions d'exploitation particulières sont prévues :

- › La bretelle du giratoire en direction du Nord de Sarlat par la RD6 sera fermée à la circulation dans les 2 sens.
- › La circulation sur la déviation de Sarlat sera maintenue dans les 2 sens.
- › Les usagers en provenance de Périgueux et à destination de Sarlat Nord et Montignac, seront contraints d'emprunter la déviation de Sarlat (RD704) puis traverser le centre-ville pour remonter vers le Nord.
- › Les poids lourds en liaison entre Montignac et Souillac, seront, contrairement aux règles de circulation habituelles, autorisés à emprunter le centre-ville de Sarlat pour rejoindre leur destination.

RD704 Pont de Groléjac

Enfin, le Département poursuit l'étude et les travaux relatifs aux travaux de réhabilitation du Pont de Groléjac sur la RD704.

Afin de procéder à l'allègement du tablier avant sa déconstruction, il est nécessaire de procéder au rabotage du revêtement de la chaussée.

La circulation sur l'ouvrage **sera donc interdite à tous les véhicules les 13 et 14 février.**

Une déviation sera mise en place par les routes départementales n°50 et 703, entre Groléjac et Carsac-Aillac par Veyrignac, Saint-Julien-de-Lampon, Rouffillac (Calviac) et Aillac.

Durant l'ensemble de ces phases de travaux les usagers sont invités à adapter leurs itinéraires.